

J'aimerais poser une autre question au sujet des agglomérations sises le long de cette ligne de 155 milles. Y a-t-il des terres propres à l'agriculture, des forêts ou d'autres mines le long de la ligne? Enfin, a-t-on l'intention de déférer le projet de loi à une commission parlementaire, soit au comité des chemins de fer et de la marine marchande, soit au comité permanent des chemins de fer, canaux et télégraphes? Je suppose qu'un projet de loi de ce genre serait déféré au premier, mais je crois qu'il serait opportun de la déférer à l'un ou à l'autre de ces comités afin qu'on puisse entendre des témoins et étudier davantage la proposition.

L'hon. M. Chevrier: Pour ce qui est d'abord de la dernière question, j'ai l'intention de proposer, au stade de la deuxième lecture, le renvoi du bill au comité permanent des chemins de fer, canaux et télégraphes afin qu'il y soit étudié. Si le comité le juge opportun, il pourra convoquer certains administrateurs de la société ferroviaire qui pourront exposer l'aspect économique du projet.

M. Green: Pourrait-on aussi obtenir les dépositions des représentants de la société minière?

L'hon. M. Chevrier: Ce serait possible mais il me semble que les fonctionnaires du National-Canadien ont reçu de leurs ingénieurs et de leurs inspecteurs tous les renseignements disponibles. Je verrai toutefois ce qu'on peut faire à cet égard.

M. Knowles: Ne vaudrait-il pas mieux déférer la question au comité des chemins de fer et de la marine marchande que l'État possède, exploite et contrôle?

L'hon. M. Chevrier: Tous les projets de loi relatifs aux chemins de fer ont été déférés par le passé au comité des chemins de fer, canaux et télégraphes. J'espère que la Chambre jugera opportun de déférer le présent bill au même comité. Je ne me souviens pas qu'un bill de chemin de fer ait été déféré à l'autre comité, celui dont relève la marine marchande de l'État et le National-Canadien.

Les relevés topographiques et géographiques effectués dans la région que traversera le chemin de fer n'indiquent aucune exploitation agricole. C'est un pays accidenté et parsemé de lacs, où toute culture est presque impossible.

On n'y trouve pas de bois d'œuvre vendable. Il y a du bois qu'on pourrait scier en billes mais il n'y a pas de bois d'œuvre qui ait une valeur commerciale.

Pour répondre à la première question, je dois dire que le minéral serait bocardé au

[M. Green.]

lotissement urbain de Lynn-Lake où le concentrateur doit être aménagé. Les concentrés de nickel seraient ensuite expédiés à la raffinerie d'Edmonton et les concentrés de cuivre à celle qu'on vient d'aménager à Flin-Flon. Les réserves qu'on a découvertes jusqu'ici représentent 14 millions de tonnes.

M. Green: La raffinerie d'Edmonton utilisera-t-elle du gaz naturel?

L'hon. M. Chevrier: Je ne saurais dire. Elle sera administrée par la compagnie Sherritt-Gordon et j'imagine que cet élément figure dans les frais.

M. McIvor: Il est opportun, je crois, de déférer ce projet de loi au comité des chemins de fer, canaux et télégraphes car, s'il renferme quelque mauvaise disposition, le comité s'en apercevra et, si la mesure a du bon, nous le saurons. Cet organisme est un des comités les plus compétents de la Chambre. J'espère qu'on lui soumettra le bill le plus tôt possible car c'est pure perte de temps d'en discuter ici.

M. Fulton: Comme n'importe qui, je suis capable de saisir une allusion. C'est sûrement au comité qu'il nous faut poser la plupart de nos questions. A propos des recettes annuelles de \$240,000 que l'entreprise rapportera au chemin de fer et dont le ministre a parlé, je n'ai pas saisi s'il s'agissait de revenu net ou de revenu brut.

L'hon. M. Chevrier: Net.

M. Fulton: Le ministre possède-t-il des chiffres relatifs à cette estimation du revenu brut?

L'hon. M. Chevrier: Oui, j'ai tous les détails relatifs à la situation, en ce qui concerne le National-Canadien, à partir du moment où cette ligne de chemin de fer sera aménagée, mais je ne pense pas que ce soit le moment de les exposer.

M. Fulton: Vous pourrez en saisir le comité.

M. Knowles: Le député de Fort-William a hâte de voir le projet de loi rendu au comité. A vrai dire, nous n'en avons pas encore le texte: nous n'avons que le projet de résolution qui le précède. Néanmoins, je tiens à dire que toute initiative destinée à mettre en valeur nos ressources naturelles et à accroître la production de la richesse tangible mérite certes d'être favorablement considérée par la Chambre. Je suis heureux de voir qu'on prend les moyens de faciliter l'exploitation de la richesse réelle qui se trouve à l'état latent dans une région du Manitoba septentrional.

Je ne puis m'empêcher de constater que, lorsqu'on songe à une exploitation de ce genre, il faut que nous, la population, le